

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 196-117-1906 nommant un Secrétaire Archiviste du Conseil d'Administration .

n° 196-117-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 juillet 1906

Numéro JO  
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro  
1 août 1906

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté en date du 7 juillet 1906 nommant commissaire de police M. Faivre, administrateur-adjoint de 3<sup>e</sup> classe des Colonies

**Vu** l'arrêté du 7 juillet 1906, chargeant M. L'assaigne, commis de 1<sup>re</sup> classe des Affaires indigènes des fonctions de Procureur de la République près les Tribunaux de la Côte Française des Somalis

**Vu** les nécessités du service ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Bellot, commis de 3<sup>e</sup> classe des Secrétariats généraux, remplira les fonctions de secrétaire-archiviste du Conseil d'Administration et du Contentieux administratif, en remplacement de M Séré, commis des Affaires indigènes qui en avait été chargé à titre provisoire.

#### Art. 2

— M. Bellot, commis de 3<sup>e</sup> classe des Secrétariats généraux, aura droit à une indemnité de 1000 francs qui sera imputée au

chapitre 2,

#### art. 1

§ 1 du Budget local.

#### Art. 3

— Le présent arrêté qui aura son effet à compter du 9 Juillet 1905 inclus, sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

